



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

**ARRÊTÉ PORTANT CIRCULATION ALTERNEE ET STATIONNEMENT
INTERDIT AU NIVEAU DU 31 RUE DE METZ
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX ELECTRIQUES**

Arrêté 2026 08 06

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 et L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDÉRANT les travaux d'ouverture de fouille sur trottoir pour la réalisation de travaux électriques au niveau du 31 rue de Metz à Bousse (57310),

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de ces travaux, la modification de la circulation et du stationnement s'avère nécessaire,

VU la demande faite par la Société MTP de DARDILLY (69), entreprise réalisant ces travaux pour le compte d'Enedis,

A R R Ê T E

Article 1 : A compter du lundi 24 août 2026 jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours), une circulation alternée sera mise en place au niveau du 31 rue de Metz.
Le stationnement des véhicules sera interdit du n°29 au n°33 rue de Metz.

Article 2 : Des panneaux de signalisation routière et de chantier seront mis en place conformément à la réglementation en vigueur, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la COB de Gendarmerie de GUÉNANGE-METZERVISSE.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Intercommunale.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de BOUSSE.
- L'entreprise MTP de Dardilly

Fait à Bousse le 6 août 2026

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK,

